L'an deux mille onze, le 12 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

*Présents M.M.*: VELAY R. - CORPORANDY P. - JACQUEMOUD P. PASSERON Y. DAVID J.P

DALMASSO A - LESCA A. - DROGREY C. - GALTRAIN P. - NOEL M.J. MICOL G. - LOMBARD M. – COLLE E - MAURIN J.P. - FERRER R.

Pouvoirs M.M.: VIZZA E à VELAY R.

Absents M.M.: MICHEL J. – PEYRE J – REDELSPERGER A.M

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de quinze il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Mme NOEL Marie-Josée a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

# 1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2010 Budget général communal.

## Dépenses de fonctionnement :

Notre volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement a réussi. En effet lors du vote du BP 2010 dans un contexte d'incertitude sur l'avenir de nos principales recettes nous nous étions engagés à stabiliser des dépenses de fonctionnement à la hausse les années précédentes.

Chapitre 011 : les charges à caractère général sont en forte diminution : 572 217,47 € en 2010 contre 620 255,49 € en 2009. Un ensemble de facteurs a concouru à cette baisse de 48 038 € : la réduction des achats de fournitures d'entretien, des fêtes et cérémonies et la suppression des participations versées au conseil général pour le gymnase en échange d'un accès gratuit des élèves à la piscine.

Diminution des charges de personnel du fait du non remplacement d'un poste d'agent technique et de la réduction volontaire de temps de travail de deux autres postes : 645 628 en 2010 contre 690 812 en 2009.

Légère augmentation des charges de gestion courante du fait du redémarrage des aides versées aux rénovations des façades (21 162 €). Nous ne pouvons que nous féliciter de ces nouvelles réalisations qui embellissent notre village et offre du travail à des artisans.

Baisse de 10 134€ des charges financières du fait de notre politique de désendettement.

Au total les dépenses de fonctionnement ont baissé en 2010 de 54 737 € soit 4% pou un montant total de 1 525 800.95 € contre 1 580 537 en 2009

## Recettes de fonctionnement :

Des recettes en augmentation (+4%) malgré l'arrêt du versement des loyers de la gendarmerie en mars ; mais la comparaison avec 2009 est faussée par le versement en 2010 de deux exercices du fond école de la CCVA. Ainsi la commune aura reçu 123 780 € en 2010 et 0 € en 2009.

De plus la comparaison chapitre par chapitre est rendue difficile du fait de la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement en 2010, année de transition par plusieurs fonds de compensation abondés par l'Etat.

On notera la baisse des droits de mutation (136 437 € en 2009 contre 91 134 € en 2010).

Au total les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 975 273,63 €.( 1 905 373 en 2009).

Il en résulte un excédant de fonctionnement de 449 472,68 € très largement supérieur aux 324 835,72 € de 2009 mais une fois ces deux chiffres corrigés du retard de versement du fond de concours école de la CCVA on obtient une remarquable stabilité : 386 000 € qui nous permettent d'envisager avec sérénité nos investissements futurs.

#### Investissement:

Après plusieurs années de très forts investissements nous sommes revenus à un rythme plus conforme à la taille de notre commune : 1 154 914,89 € de réalisations sur différents programmes : nouvel accès au quartier des Trénières : 416 494 € (travaux et acquisitions foncières), réfections de voiries 133 318 €, rénovation du porche rue de Verdun, panneau d'information, local de rangement et abri à containers quartier de la Condamine...

Les recettes qui nous ont permis de réaliser ces travaux et acquisitions proviennent pour 771 886 € de subvention dont 596 799 € du département et pour 324 835 € de notre excédent 2009.

Au total malgré un excédent 2010 de 120 712 € nous n'arrivons pas à combler le déficit antérieur de 182 692 € du fait de la lenteur du versement des subventions d'Etat et de la Région sur les programmes du réseau de chaleur qui n'ont pas encore pu être transférés.

Vote du compte administratif et du compte de gestion identiques à l'unanimité.

## 2/ BUDGET PRIMITIF 2011 Budget général

## Fonctionnement:

En dépenses notre BP 2011 sera marqué par la continuité de notre politique de maîtrise des charges courantes. Nous avions dépensé 572 217 € en 2010 au chapitre 011 nous prévoyons de réduire nos dépenses à 543 500 €.

La hausse des chapitres 012 et 65 est limitée à l'embauche en cours d'année d'un garde champêtre et à la poursuite de nos aides aux façades et aux subventions aux associations locales.

Au total les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 10 000 € par rapport au CA 2010.

En recettes: dans un souci de prudence nous n'avons budgété que 1 727 100 € soit beaucoup moins que les recettes 2010 qui avaient dépassé la somme de 1 975 273 €. En effet nous ne connaissons pas à ce jour le montant des droits de mutation et de nombreuses dotations d'Etat.

Néanmoins malgré cette prudence et avec des taux d'imposition inchangés nous dégagerons un excédent prévisionnel de 211 250 € minimum.

#### Investissement:

En plus des restes à réaliser nous avons budgété de nouvelles opérations de voirie et l'acquisition des 16 logements de l'ancienne gendarmerie soit 720 000 € que nous arrivons à financer grâce au FCTVA 2010 et à notre excédent de fonctionnement 2010.

Le Conseil Municipal décide de lier la signature des promesses de vente avec les futurs acquéreurs au versement d'un montant correspondant à 10 % du prix d'achat.

Si nous arrivons à boucler les projets de rénovation du camping ou de correction des ravins du Gralet et Gravas en cours d'année nous ouvrirons les crédits nécessaires par décision modificative lorsque nous connaitrons les montants réels.

## 3/VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2011

Les taux communaux sont maintenus inchangés; néanmoins la compensation par l'Etat de la suppression de la Taxe professionnelle a entrainé le reversement à la commune de la plus grande partie de la part départementale de la taxe d'habitation (le solde allant à la CCVA):

- Taxe d'habitation, part communale et départementale 2011: 18,22% (12,50% pour la part communale en 2010 et 7,24 pour la part départementale) .Produit à taux constant : 305185€.
  - Taxe foncière (bâti) : 16,48 % produit à taux constants : 227 259€
  - Taxe foncière (non bâti) : 39,01% produit 6 398€
  - CFE : 21,87 % produit 43 871€ (pour mémoire la TP nous rapportait 242 145€)

Vote du Budget primitif et des taux d'impositions à l'unanimité.

# 4/ COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – Régie de l'eau

L'année 2010 a été marquée par la réalisation de la nouvelle station d'épuration. Cet équipement était devenu indispensable depuis les dysfonctionnements de l'ancienne station qui avait vieillie, profondément ébranlée par les crues de 1994.

Cette mise aux normes nous a été imposée par Mr le Préfet avec une date impérative de mise en eau pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Nous avons relevé le défi avec deux mois d'avance

et aujourd'hui l'ensemble des eaux usées de la commune sont traités avec des rejets parfaitement conformes. Rappelons que sans cela Mr le Préfet nous aurait gelés toute nouvelle construction et tout nouveau permis de construire.

## Exploitation:

Pendant plusieurs années nos volumes d'eau vendus et donc nos recettes ont diminué suite au passage au réel. En 2010 ces volumes sont enfin repartis à la hausse 98 494m3 contre 97 230 en 2009 et 96 881 en 2008. Ceci nous permet de dégager un léger excédent de 13 043,89 €. Cet excédent cumulé avec celui de 2009 nous permet de démarrer l'année 2011 avec un excédent cumulé de 72 330,64 qui nous permettra d'amortir les deux ou trois premières annuités de l'emprunt de la nouvelle station.

### Investissement:

La plus lourde part de la station a été financé sur 2010 : 1 837 916.13€ grâce à l'emprunt et aux subventions départementales nous avons réduit de 155 020,36 € le déficit 2009 ; néanmoins toutes les subventions ne sont pas encore versées (309 111 € sont en reste à réaliser). Elles compenseront largement le déficit de la section d'investissement : 200 820,08 € le fond de roulement réel s'établissant autour de 108 000 €.

Vote du compte administratif et du compte de gestion identiques à l'unanimité.

# 5/ <u>BUDGET PRIMITIF 2011 – Régie de l'eau et de</u> l'assainissement

## Exploitation:

2011 verra la première année de fonctionnement de la nouvelle station dépuration.

Nos dépenses réelles d'exploitation apparaissent en forte diminution : 341 336 € au lieu de 408 501 € au BP 2010 du fait des honoraires de délégation de maitrise d'ouvrage payés à la CCVA en 2010 (85 110 €).

Si l'on inclut les dépenses d'ordre entre sections (amortissement et virement à la section d'investissement) la tendance s'inverse 568 205 € contre 505 358 € en 2010. Cette augmentation des amortissements inévitable vu l'importance de l'investissement réalisé est compensé pour une large part par l'amortissement des subventions obtenues (89 549 € de recettes contre 49 372 € l'année dernière).

Vu le différé d'amortissement la station n'induit pas encore de frais financiers et permets d'équilibrer sans difficulté ce budget avec des recettes en légère hausse (+ 3 %) tout en prévoyant un excédent prévisionnel de 91 027€.

## Investissement:

En attente du décompte général de la station d'épuration et d'un éventuel projet de séchage des boues nous avons inscrit notre solde de crédits au titre de la station. Viennent

s'y ajouter le remboursement des emprunts (65 640 €) l'amortissement des subventions et bien sur le déficit antérieur à financer (200 820,08 €).

En recette on notera le montant du FCTVA : 283 039 € récupéré un an après les dépenses du fait du plan de relance.

Vote du budget primitif 2011 à l'unanimité.

# 6/ COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Réseau de chaleur de la Condamine.

## **Exploitation:**

Première année marquée par des difficultés multiples, dues pour l'essentiel à la mauvaise qualité des approvisionnements en plaquettes mais aussi à la prise en main du matériel.

Globalement nos charges sont conformes à nos prévisions : 74 779 € d'achat de plaquettes ou de fioul contre 79 873 € prévus.

Seules les consommations électriques sont prés du double de l'estimation du bureau d'étude MERMIER.

Nous en avons tenu compte pour la révision des prix facturés à nos deux clients : le conseil général pour la gendarmerie et l'hôpital.

Les recettes ont été inférieures aux prévisions du fait de l'ouverture tardive de la gendarmerie et surtout de consommation inférieures de l'hôpital de 20 % aux prévisions .

Au total la section d'exploitation dégage un excédent de 17 126,91 €.

#### **Investissements:**

En attendant l'intégration des dépenses réalisées par le budget général il ne demeure qu'une situation finale sur le hangar à plaquettes (61 355 €) et le capital des emprunts (20 653,01 €)

Les subventions n'ayant pas encore été transférées la section d'investissement ne pourra pas être équilibrée avant 2011 avec le transfert à la fois de l'emprunt réalisé et des différentes subventions versées (Région, Adem, Conseil Général).

Vote du compte administratif et du compte de gestion identiques à l'unanimité.

# 7/BUDGET PRIMITIF 2011- Réseau de chaleur.

#### Tarification 2011:

Nous corrigeons tous les six mois le R1 variable et chaque année le R2.

Apres application de ces nouveaux tarifs déclinés dans le R1 (part mobile fonction du nombre de MWh consommés = du bois et du fioul) et dans le R2 (part fixe comprenant les annuités d'emprunts et la maintenance).

Le prix du MWh apparait à :

Anciens tarifs Nouveaux tarifs

-R1:43,64 € H.T. -R1:55,45 € H.T. -R2:62,39 € H.T. -R2:62,39 € H.T.

Total: 105,93 € H.T. MWh

111,76 € TTC

Total: 117,84 € H.T. MWh

124,32 € TTC

Une hausse de + 11 % imputable au prix du fioul et à son usage plus intensif.

A comparer à un chauffage traditionnel au fioul à 100 % :

167,68€ TTC., soit 35 % plus cher que notre réseau de chaleur communal (le prix des combustibles et le taux de TVA expliquent cette différence : le fioul coûte 9 fois plus cher à la tonne mais ne produit que 3 fois plus de chaleur et les rendements des chaudières sont devenus assez proche quand le combustible est de bonne qualité.

Fort de l'expérience acquise en 2010 nous avons pu bâtir un budget qui permette à la fois de mieux rémunérer l'intervention communale (15 000 € minimum de reversement de charges salariales au budget général) et de prévenir une utilisation plus intensive du fioul (20 % au lieu de 10 % prévus par le bureau d'étude).

En investissement les crédits importants ouverts (1 503 439 € de dépenses et recettes) permettent de sortir le réseau de chaleur et le hangar à plaquettes du bilan du budget général pour les affecter au budget annexe et de pouvoir enfin pouvoir récupérer la TVA sur ces investissements.

# 8/ MISE EN REVISION DU P.L.U.

Le 07 décembre 2007 le Conseil Municipal de notre commune a approuvé son plan local d'urbanisme.

L'article 123-12-1 du Code de l'Urbanisme stipule que « 3 ans au plus après la délibération portant approbation du P.L.U. un débat est organisé au sein du Conseil Municipal sur les résultats de l'application de ce plan au regard de la satisfaction des besoins en logements et le cas échéant de l'échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser ».

Les services de l'Etat, par courrier du 15 février nous ont invité à procéder à ce débat et à délibérer sur l'opportunité d'une mise en en révision du P.L.U. .

Le Conseil considère que vu la réalisation d'importants équipements au quartier du Gralet Gravas : réseau d'eau, station d'épuration, réfection voirie, il devient possible d'étudier l'ouverture partielle de ces quartiers à l'urbanisation.

La loi SRU qui a mis en place les P.L.U et a ouvert la possibilité de modification de révision simplifiée, si le projet d'extension ne porte pas atteinte à l'économie générale du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement de Développement Durable) et ne comporte pas de risques graves de nuisance).

Le Conseil doit alors délibérer sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation avec la population.

Cette concertation revêtira la forme suivante :

- article dans le bulletin municipal,
- réunion publique avec la population,
- dossier disponible en mairie.

Moyens offerts au public pour s'exprimer :

- registre destiné aux observations du public,
- réunions publiques.

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de révision simplifiée.

# 9/ SUBVENTIONS D'AIDE A LA RENOVATION DES FACADES

- Mme DANIEL Catherine, 04 place Conil: 1 634 €
- Mme GARIBALDI Yvelyne: 08 rue Caissotti : 1 633 €

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

# 10/ PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE BLOC 1<sup>ER</sup> TRANCHE ST ROCH

La commune de Puget Théniers a confié en 2009 au service R.T.M. un diagnostic des risques de chutes de blocs sur le village afin d'étudier les coûts de levée de ces risques quartier par quartier.

Suite à la réalisation du nouvel accès au quartier des Trénières la commune entend mettre en sécurité cet accès par la réalisation des tronçons n°1 et n°2 (écran pare bloc de classe 2 et classe 4) ainsi que d'élargir cette première tranche au tronçon n°3 (réalisation d'un merlon de 3 m). Le total des travaux à réaliser est estimé à 152 230 €. Il y a lieu de demander les subventions nécessaires et de contacter les propriétaires concernés notamment par le tronçon n°3 afin qu'ils s'engagent à prendre en charge la part communale.

La commune demandera les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

## 11/ DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Reversement à l'Association Provence Val d'Azur des recettes issues des taxes de séjour 2010 soit 6 817 €.

Avis favorable du Conseil Municipal, Mr JACUQEMOUD Patrick ne prend pas part aux débats et au vote.

Sur proposition de la commission sports culture associations animation jeunesse le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Handball CLUB Pugétois : 3 000 €
- FC Vallée Var Vaire : 2 000 € (Mr MICOL Gérard ne prend pas part aux débats et au vote)
- Tennis Club Vallées d'Azur : 2 500 €
- Association Sportive du College : 728.40 €
- Association sportive sportive de l'école primaire (transports ski) : 4 905 €
- Amicale des Pécheurs du cians : 500 €
- Souvenance de Cinéphiles : 500 €
- Harmonie Pugétoise : 810 €
- Les Petites Frimousses : 200 €
- Association des Anciens Combattants : 600 €
- Puget Chorégraphie : 3 000 €- Le Lien des Chômeurs : 1 200€

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité

Les autres demandes étant incomplètes elles seront étudiées lors d'un prochain conseil municipal :

- La Boule Pugétoise
- Camina
- Société Intercommunale de Chasse
- Amicale Cycliste des Vallées
- Le Rat d'Eau Livre
- Association Petites Mains
- Je suis un Groupe de Rock
- Un Pissenlit indigo
- Cepage
- Syndicat Agricole Intercommunal

La séance est levée à 22 h.

La Secrétaire Le Maire

NOEL Marie-Josée VELAY Robert